



CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 25.05.2021

Salle de Gym de Martigny-Bourg

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rôle du législatif communal par M. Maurice Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales à l'Etat du Valais
2. Approbation du procès-verbal du plénum du 15.12.2020
3. Approbation du procès-verbal du plénum du 02.03.2021
4. Approbation
 - a. des comptes 2020 de la commune de Martigny et du rapport de l'organe de révision
 - b. des comptes 2020 de la commune de Charrat et du rapport de l'organe de révision
 - c. du bilan de fusion au 01 janvier 2021
5. Nomination de l'organe de révision pour la législature 2021-2024
6. Approbation des indemnités fixes et variables des membres du Conseil général pour la législature 2021-2024 (selon art. 34 CG)
7. Motion du groupe Les Vert.e.s : Pour la création d'une commission fixe du Conseil général « Environnement et durabilité ».
8. Divers

Martigny, mai 2021



CONSEIL GENERAL

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Présentation du rôle du législatif communal par M. Maurice Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales à l'Etat du Valais	3
	3.1 Généralité	3
	3.2 Devoirs et fonction	3
	3.3 Le pouvoir législatif	4
	3.4 Le pouvoir exécutif.....	5
	3.5 Bases harmonieuses	5
	3.6 Contrôle et surveillance des communes.....	5
4	Approbation du procès-verbal du plénum du 15.12.2020	5
5	Approbation du procès-verbal du plénum du 02.03.2021	6
6	Comptes 2020 de la commune de Martigny et de Charrat et Bilan de fusion	6
	6.1 Rapport de la commission de gestion - Robert Gay des Combes	6
	6.2 Rapport du chef de groupe PLR – Merita Hajdari Huruglica	9
	6.3 Rapport du chef de groupe PDC – Stéphane Veya	10
	6.4 Rapport du chef de groupe les Vert.e.s – Jacques Claivoz	11
	6.5 Rapport du chef de groupe PS-GC – Milaim Rexhepi.....	12
	6.6 Commentaire du conseil municipal – Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	13
	6.7 Rapport de l'organe de révision pour la commune de Martigny.....	14
	6.8 Rapport de l'organe de révision pour la commune de Charrat	15
	6.9 Votes : Comptes de la commune de Martigny et rapport de l'organe de révision	15
	6.10 Votes : Comptes de la commune de Charrat et rapport de l'organe de révision	15
	6.11 Votes : Bilan de fusion au 1er Janvier 2021	15
7	Nomination de l'organe de révision législature 2021-2024	15
8	Discussion et approbation des indemnités de présences fixes et variables des membres du Conseil général pour la législature 2021-2024 (selon art. 34 CG)	16
	8.1 Commentaire du chef de groupe PDC – Stéphane Veya.....	16
	8.2 Commentaire du chef de groupe PLR – Merita Hajdari Huruglica	16
	8.3 Commentaire du chef de groupe PS-GC – Milaim Rexhepi.....	17
	8.4 Commentaire du chef de groupe PDC – Stéphane Veya.....	17
	8.5 Votes : Amendement « assimiler les séances de Bureau à des séances de commissions ».....	17
	8.6 Votes : Amendement « assimiler les séances d'information à des séances de commission »	17
	8.7 Votes : Notice d'indemnités fixes et variables, avec modifications approuvées, pour la législature 2021-2024	18
9	Motion du groupe Les Verts : Pour la création d'une commission fixe du Conseil général « Environnement et durabilité ».....	18
	9.1 Commentaire du chef de groupe Les Verts – Jacques Claivoz	18
	9.2 Commentaire du chef de groupe PLR – Vanessa Moret.....	18
	9.3 Commentaire du chef de groupe PDC – Stéphane Veya.....	19
	9.4 Commentaire du chef de groupe PS-GC – Milaim Rexhepi.....	20
	9.5 Commentaire rapporteur commission – Roger Maret	20
	9.6 Votes : Motion « pour la création d'une commission fixe du Conseil général « Environnement et durabilité »	21
10	Divers.....	21
	10.1 Interpellation sur le plastique – Jaqueline Lavanchy	21
	10.2 Interpellation sur le harcèlement du rue – Jacqueline Lavanchy	22
	10.3 Commentaire du conseil municipal – Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	22
	10.4 Commentaire chef de groupe PS-GC – Milaim Rexhepi.....	22
	10.5 Commentaire du conseil municipal – Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	22
	10.6 Interpellation sur la mobilité – Ludovic Pignat	22



CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le président Monnet souhaite la bienvenue au 3ème plenum de l'année 2021.

Il annonce 53 membres présents et liste les membres excusés : Johan Donnet Descartes, Anne-Sylvie Mariéthoz, Thierry Giroud et Justin Vouillamoz.

Un nouveau scrutateur est proposé pour l'assemblée, M. Nuri Bunjaku, en remplacement du scrutateur M. Johan Donnet Descarte, absent.

L'assemblée n'émet aucune objection.

2 Approbation de l'ordre du jour

Le président Monnet énumère l'ordre du jour et demande s'il y a des remarques dans l'assemblée.

M. Veya prend la parole. Il propose la modification du point 6. de l'ordre du jour comme suit : Discussion et approbation indemnités fixes et variables des membres du Conseil général pour la législature 2021-2024 (selon art. 34 CG).

Le président Monnet demande à l'assemblée si l'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

L'ordre du jour est validé à unanimité des membres présents.

3 Présentation du rôle du législatif communal par M. Maurice Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales à l'Etat du Valais

Le président Monnet remercie M. Chevrier de son déplacement à Martigny. C'est une chance de mieux comprendre son rôle dans la Ville de Martigny à l'aube de cette nouvelle législature.

M. Chevrier prend la parole. Il distingue que Martigny est une cité de l'énergie mais également une cité de la femme vu le nombre majoritaire au Conseil général.

3.1 Généralité

Dans notre pays et notre canton, on insiste souvent sur la notion d'autonomie communale. A Martigny, nous n'allons pas la contredire, car les valaisans et valaisannes tiennent à cette autorité de proximité. Elle est ancrée au niveau de la Constitution fédérale et au niveau de la Constitution cantonale. Elle fait l'objet de l'article 2 sur la loi des communes. De quelle autonomie parle-t-on ? Elle est limitée par le droit cantonal et fédéral. On peut citer aussi les limites géographiques, financières (notamment lors de fusion de communes). L'autonomie dit aussi responsabilité et les assumer.

Les attributions sont importantes, surtout dans une commune qui a un pouvoir financier comme Martigny, elles permettent de façonner le quotidien des citoyens et citoyennes.

3.2 Devoirs et fonction

- Accomplir consciencieusement les devoirs de votre charge
- Secret de fonction
- Responsabilité civile
- Récusation. Cela concerne les liens familiaux : ligne directe (parents, grands-parents, fils et petits-fils...) et ligne transversale au 3^{ème} degré (oncle, tante, cousin...)
- Obligation de remettre tous les livres à l'échéance du mandat
- Obligation de renseigner les successeurs pour être le plus rapidement possible opérationnels

CONSEIL GENERAL

3.3 Le pouvoir législatif

Le rôle du Conseil général est déterminé dans la loi sur les communes. Le Conseil général est facultatif. Il existe deux approches différentes ethniques entre les deux parties du canton. Les onze conseils généraux se situent dans la partie francophone du canton. Au niveau du nombre de membres, la loi prévoit le nécessaire. Pour Martigny, c'est 60 car c'est une Commune de plus de 10'000 habitants. Le RCO (règlement communal d'organisation) permet de fixer librement le nombre entre 20 et 80. M. Chevrier a été surpris que Martigny ne connaisse pas ce règlement, raison pour laquelle la loi s'applique.

La convocation est, au minimum, adressée deux fois par année, avec l'obligation d'approuver les budgets et les comptes. Il peut également y avoir des séances extraordinaires sur demande du Conseil municipal ou à la demande du 1/5 du Conseil général. L'ordre du jour doit être contenu et les documents y relatifs joints à celui-ci. L'ordre du jour est établi par le Bureau du Conseil général. Aucune décision ne peut être prise si elle n'a pas été portée à l'ordre du jour.

En cas d'affaires pressantes, il faut au préalable l'accord du Conseil communal qui peut entrer en matière sur la modification de l'ordre du jour. Concernant le quorum et les votes, un minimum de 31 conseillers et conseillères doivent être présents. Pour les modifications du règlement et les élections au 1^{er} tour, c'est une majorité au 3/5 qui est appliquée. Le président ne prend pas part au vote, mais en cas d'égalité il tranche. Il peut toutefois participer aux votes par bulletin secret.

Les séances doivent être publiques. Le huit clos peut être décidé si les circonstances l'exigent (pour préserver la personnalité d'une personne). Cela demeure exceptionnel. Le Conseil municipal participe aux séances plénières avec une voix consultative. Il peut être accompagné par les chef-fes de service. Le 1/10 des membres peuvent demander le vote par bulletin secret. Le règlement du Conseil général est compétent pour fixer la composition du Bureau, la procédure de délibération, les différentes commissions et leurs statuts ainsi que les indemnités de chaque conseillers et conseillères.

La commission de Gestion a une assise au niveau de loi communale et cantonale. C'est une commission de surveillance avec une double casquette. Elle a les compétences d'une commission des finances et celles de la commission de gestion. Elle examine le budget et les comptes mais également la gestion faite par le Conseil municipal et l'utilisation conforme des crédits et budgets, respectivement des demandes de crédits supplémentaires.

Les compétences du Conseil général sont les mêmes que celles de l'assemblée primaire, selon l'article 17 de loi sur les communes. Il y a notamment l'adoption de tous les règlements communaux, du budget et des comptes, la conclusion de nouvelles dépenses (par exemple les investissements avec minimas fixés à 5% des recettes brutes), les prêts, les ventes... A chaque fois, il y a les pourcentages qui vont fixer les compétences du Conseil municipal ou du Conseil général. On peut encore citer l'adhésion à une association de commune ou l'octroi de concession hydraulique. Le RCO permettrait de réduire ces taux de 50%. On peut demander au Conseil général de voter de manière préalable sur un sujet, un vote de principe. Le Conseil général est également compétent pour approuver le coefficient d'impôt. Il faut se fier à l'Ordonnance financière sur la gestion des communes. Le RCO pourrait aussi prévoir un vote du budget par rubrique. Si le Conseil général refuse le budget présenté par la commune, il s'agit d'un retour à la case départ, la Commune devra représenter un budget pour approbation. En cas de second refus, c'est le Canton qui statue avec une approche strictement légale.

Les outils à votre disposition sont les interventions. La motion avec 2 cosignataires doit être conforme aux exigences communales. Elle permet de forcer la Commune à présenter un règlement communal qui va régir le domaine qui fait l'objet de la motion. L'interpellation est une question posée au Conseil municipal, notamment des explications sur des décisions qui ont été prises. Le postulat, après acceptation du Conseil général, demande au Conseil municipal d'étudier une question et de déposer un rapport. Lors de la dernière révision de la loi sur les communes, on peut également organiser un vote du Conseil général afin de savoir si ce rapport est satisfaisant. Ce vote ne changera rien au résultat exprimé dans la réponse au postulat. Concernant le droit de referendum, M. Chevrier nous suggère de relire notre règlement concernant cette partie de notre règlement. Un référendum qui nécessite un affichage au pilier public avec délai référendaire est un référendum facultatif. Dans notre règlement il y a sujet à confusion, il faudrait retravailler la formulation. Pour demander un referendum, on peut l'exprimer nous même lorsqu'il y a une minorité, ou par 2/5 du Conseil général, qui se serait prononcer contre un objet. Ainsi l'objet sera porté aux votes des citoyens par un référendum populaire.



CONSEIL GENERAL

3.4 Le pouvoir exécutif

Il se compose de 3 à 15 membres. Leur charge est opérationnelle. Il y a une compétence résiduelle attribué au Conseil municipal, dès l'instant où une loi ne clarifie pas qui est compétent sur un objet, par défaut c'est le Conseil municipal qui en prend la responsabilité. Cela est défini dans la loi sur les communes. Il ne peut pas y avoir de conflit de compétence.

Le fonctionnement est établi par la majorité absolue, il y a une présidence et un ordre du jour à chaque séance. Les délibérations se font à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la présidence n'a pas de voix prépondérante. Si un objet n'obtient pas la majorité, il est retiré de l'ordre du jour. Les délibérations ont lieu à huit clos. La présidence a un devoir de représentativité de la Commune et de surveillance des différentes branches de l'administration communale.

Il doit avoir une représentation équitable des partis dans les commissions avec un nombre impair de participants. Il faut au moins un conseiller municipal dans chacune des commissions.

3.5 Bases harmonieuses

Vous ne travaillez pas les l'uns contre les autres, mais bien les uns avec les autres. Le Conseil général travaille avec le Conseil municipal. Vos buts convergeant sont les intérêts de la population.

La séparation des pouvoirs est importante, il ne faut pas avoir les deux casquettes. Le Conseil général ne doit pas réfléchir en tant que Conseil municipal et ni l'inverse. Il faut respecter les deux pouvoirs avec leurs prérogatives.

Les maîtres mots sont réciprocité et respect. L'importance de l'information est primordiale pour une bonne collaboration avec un climat de confiance et non de méfiance.

Chaque élu doit être orienté « solution ».

La formalisation des processus est importante, car il peut vite y avoir des interprétations incorrectes qui peuvent mener à une incompréhension ou à un malentendu.

Le Conseil général est comparable à une assemblée générale d'une SA, nous avons une force de proposition, via nos nombreuses commissions, et de surveillance au niveau financier, de la gestion et réglementaire.

Les risques majeurs pour que l'ensemble ne fonctionne pas constituent en plusieurs points. Premièrement, il y a le complexe de supériorité de l'Exécutif (on décide et on fait ce que l'on veut), cela n'est pas constructif, il faut de la transparence. Deuxièmement, c'est un Conseil général qui veut se substituer au Conseil municipal. Le Conseil général émet une idée, l'opérationnel est du ressort exclusif du Conseil municipal.

3.6 Contrôle et surveillance des communes

Les communes sont surveillées par l'Etat qui peut leur demander des informations de manière régulière. Tous les règlements sont contrôlés et soumis à l'homologation du Conseil d'Etat, notamment sur la légalité des documents.

En conclusion, M. Chevrier nous rappelle que nous exerçons une fonction passionnante et exigeante, car il faut mettre son temps à disposition, ses compétences et accepter certaines limites.

M. Chevrier clos sa présentation en nous souhaitant un beau succès.

Le président Monnet remercie M. Chevrier pour sa présentation.

4 Approbation du procès-verbal du plénum du 15.12.2020

Le président demande si une personne souhaite prendre la parole.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL GENERAL

5 Approbation du procès-verbal du plénum du 02.03.2021

Le président demande si une personne souhaite prendre la parole.
Le PV est approuvé à l'unanimité.

6 Comptes 2020 de la commune de Martigny et de Charrat et Bilan de fusion

6.1 Rapport de la commission de gestion - Robert Gay des Combes

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion s'est réunie à trois reprises en vue de procéder à l'étude des comptes 2020 présentés par l'Administration Communale de Martigny. Nous avons pu rencontrer Mme Couchepin Vouilloz ainsi que MM. Dély, Giroud, Petoud, Jordan et Gay. Nous les remercions pour les réponses précises et circonstanciées apportées dans l'exécution de notre tâche.

Voici les chiffres clés des comptes 2020 :

- Revenus de fonctionnement CHF 123'040'212.43
- Charges de fonctionnement CHF 122'924'753.72

Par différence, on obtient un excédent de revenus de CHF 115'458.71, auquel il y a lieu d'ajouter des amortissements comptables de CHF 6'766'605.38. Les comptes 2020 présentent ainsi une marge d'autofinancement de CHF 6'882'064.09 contre CHF 7'305'950.00 budgétée, soit un différentiel de CHF 423'885.91.

Les investissements nets se montent à CHF 16'208'445.94, les amortissements à CHF 6'766'605.38, l'excédent de revenus de fonctionnement à CHF 115'458.71, d'où un déficit financier de CHF 9'326'381.85.

L'endettement net II par habitant passe ainsi d'une fortune de CHF 321.00 au 31.12.2019 à un endettement net de CHF 173.00 au 31.12.2020.

La Commission de Gestion a relevé les points et faits suivants :

Situation générale

Comme l'on pouvait s'y attendre, la crise sanitaire a déjà impacté les comptes 2020, ce qui a fait l'objet d'une attention toute particulière tant de l'administration communale que de la Commission de gestion. L'administration communale a procédé à une estimation très prudente et maîtrisée des prévisions pour l'année fiscale 2020, ce mode de fonctionnement allant perdurer ces deux prochaines années, dans la mesure où une baisse des revenus des personnes physiques et morales est à prévoir. Comme évoqué ci-dessus, le montant des investissements nets de CHF 16'208'445.94 contre CHF 18'314'000.- budgétisés reste conséquent, le cycle d'investissements initié par la Commune de Martigny allant se poursuivre ces prochaines années. La Commission de gestion constate toutefois que les comptes présentés pour l'année 2020 restent équilibrés, l'exercice bouclant de peu dans les chiffres noirs. Il est à relever ici que certains éléments extraordinaires ont permis de compenser l'augmentation des charges liées à la crise sanitaire. Considérant ces revenus extraordinaires qui ne peuvent évidemment être garantis pour ces prochaines années et considérant également les effets comptables négatifs de la crise qui pourraient être différés dans le temps.

Interrogée sur ce point, l'Autorité communale, tout à fait consciente de ces problématiques, a décidé de poursuivre les cycles d'investissement en vue de soutenir l'économie locale et d'assurer des prestations de qualité.

La Commission de gestion soutient cette démarche anticyclique tout en relevant que ces investissements vont mener à une augmentation de la dette, laquelle devrait rester saine pour autant que les charges de fonctionnement restent maîtrisées. Il s'agira dès lors d'être particulièrement attentifs lors des prochains exercices sur l'évolution de la dette ainsi que celle des charges et revenus de fonctionnement.



CONSEIL GENERAL

Administration générale

Le projet d'ascenseur au château de la Bâtiaz est mené et financé par M. Léonard Gianadda et son architecte Mr. Katsumi Darbellay. Le projet a été envoyé au Canton qui l'a fait suivre à l'Office fédéral de la culture pour préavis. En cas de préavis positif et après mise en compte des remarques, ce dossier, de compétence cantonale, sera mis à l'enquête publique. Durant la période Covid, l'ensemble des collaborateurs ont été occupés à maintenir les prestations à la population, par équipe alternée, ceci afin d'éviter la mise à l'arrêt complète d'un secteur d'activité. La Commission de Gestion constate qu'il y a eu une augmentation des poursuites en 2020 (+ 268) et des actes de défaut de biens (+ 235). Un tiers des poursuites se termine en ADB. Les frais du réseau informatique ont augmenté, ceci principalement par l'augmentation des licences liées à l'évolution du nombre des collaborateurs. Deux postes de travail ont été maintenus à Charrat. Le paiement des cartes journalières CFF se fait à réception des cartes. Les cartes invendues ne sont pas remboursées par les CFF. Les cartes ont été moins utilisées pendant la période de la pandémie. D'autre part, en raison de la pandémie, la Ville a remboursé les cartes pré-vendues pour la période où l'interdiction de voyager était de mise (15.03.2020 au 08.06.2020). Le projet d'archives communales, confié à l'Association des Archives de la Commune n'a finalement pas été réalisé, tant le suivi des aspects financiers et administratifs que ceux historiques et rédactionnels ne pouvait être mené à bien.

Concernant les championnats du monde de cyclisme, des montants seront ristournés aux partenaires, ceci dès que les négociations avec la Confédération auront abouti. La halle 110 des Finettes a connu plusieurs utilisations, notamment pour le tournage d'un film. Une étude est en cours pour chiffrer les travaux d'adaptation de la grande halle, ceci afin de stocker le matériel communal actuellement déposé dans les dépôts de la Praille et des halles GGR.

Sécurité publique

Des baisses d'encaissement des amendes d'ordre ont été constatées, ceci en regard des circonstances et contextes difficiles dus à la pandémie.

Enseignement et formation

La ville a créé une PPE dans le bâtiment SFS dont elle est propriétaire et a vendu la part du 1^{er} étage à la Fondation Ideark pour un montant de 3'000'000.--. La Commune avait décidé d'une participation à fonds perdu de CHF 300'000.- M. Jordan, architecte de ville, a fait une présentation succincte des différentes études en cours, lesquelles ne ressortent pas de façon détaillée des comptes présentés. La Commission de Gestion constate que la très grande majorité de ces études ont trait à des sujets susceptibles d'intéresser les membres de la Commission de l'Edilité, qui pourra, sur requête, consulter ces rapports. Il est en outre précisé que l'ensemble de ces études ressortent des procès-verbaux du Conseil Communal qui sont disponibles sur le site internet de la Commune.

Culte : néant

Culture et loisirs

La CoGest a estimé élevé le coût du mandat d'étude donné au bureau Fuhr Buser Partner de Bâle qui a fait le diagnostic complet de la patinoire existante et proposé des projets chiffrés pour une transformation de la patinoire existante, voire la construction d'une nouvelle. Les membres du CG ont reçu le projet. Un montant supplémentaire de CHF 239'567.32 a été comptabilisé pour le stade d'Octodure. Le premier budget s'élevait à CHF 3'000'000.-, le décompte final des travaux s'est élevé à CHF 3'239'000.--. A relever une participation du fonds du sport de Fr. 196'000.--.

Santé

Il a été précisé que tous les frais de vaccination Covid-19 sont assumés par la Confédération.

Prévoyance sociale

Une baisse globale de CHF 858'498.-- est constatée dans ce domaine. Ceci est dû en partie à un budget établi avec prudence et aussi par l'impact de la situation sanitaire. Le futur est toutefois incertain, il dépendra des mesures engagées par la Confédération et par l'évolution de la pandémie.

Trafic

Conformément à la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand), une étude a été demandée pour mettre en conformité les arrêts de bus. Ceci permettra de planifier au mieux les aménagements futurs. La CoGest a examiné le coût de CHF 500'000.00 pour les arrêts de bus Semblanet. Il s'agit ici de l'ensemble des travaux pour les deux nouveaux arrêts, le réaménagement des anciens, la création d'abris-bus et la création d'un nouveau passage piéton ainsi que la mise aux normes des deux anciens passages. Le fait d'avoir finalement pu confier l'entier des travaux de la place du Bourg à une seule entreprise a permis une substantielle économie de CHF 410'826.20.

CONSEIL GENERAL

Environnement

Les heures de voirie supplémentaires représentent un montant de CHF 117'900.--. Ceci est dû au renforcement du service de voirie. D'autre part, des remplacements durant les incapacités de travail pour maladie et accident péjorent cette rubrique. La fin de l'évacuation des derniers stocks de pneus sis sur le territoire communal est prévue ce printemps, il restera à établir la partie administrative et financière avec le canton.

Services économiques

Quand bien même les feux d'été n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie, la ville a décidé de maintenir les subventions budgétées. La municipalité a accepté de venir en aide au FVS-Group, locataire unique du CERM dont la Ville est partie prenante, à la suite de la crise sanitaire qui les a privés de quasiment tous les revenus en 2020. La ville a décidé une subvention à fonds perdu de CHF 500'000.00 et une deuxième tranche d'un montant égal en fonction des liquidités du FVS-Group au 31 décembre 2021.

Finances

Le choix des bailleurs de fonds pour les emprunts s'effectue sur la base d'appels d'offres auprès des établissements financiers et au travers des courtiers. Une commission de CHF 75'000.00 a été accordée à un établissement bancaire qui a joué le rôle d'intermédiaire pour un placement privé. Réparti sur la durée de l'emprunt de 20 ans, cela représente 0.03% par année. Cette méthode est conforme aux us et dispositions en la matière.

Impôts

Un excédent de recettes de CHF 3'283'583.00 est constaté avec satisfaction dans ce poste. Ceci est dû aux impositions sur bénéficiaires dans les grandes sociétés et la perception d'un important impôt sur un gain immobilier. La ville va veiller à une gestion rigoureuse des charges dont elle a la maîtrise. Elle dispose de quelques leviers pour équilibrer les comptes si les recettes fiscales ne devaient pas suffire. La ville sera attentive aux coûts induits liés à tout nouvel investissement qui pourrait grever le compte de fonctionnement de façon permanente.

Amortissements

La ville a lancé une étude sur l'ensemble du bassin versant et aussi sur la ville pour diminuer les eaux claires parasites. Concernant les micropolluants, la ville a entrepris une étude de faisabilité pour sa STEP qui poursuit le rapport final pour 2025. Un démarrage des travaux est prévu d'ici 2030, après les démarches administratives s'y référant et la mise à niveau de la Step. Les travaux prévus, hors micropolluants, à la Step sont les investissements pour l'augmentation de la capacité de la Step, l'optimisation de la sécurité d'exploitation, d'assurer le maintien de la valeur et de se conformer aux nouvelles normes. Des investissements sont prévus sur plus de 10 ans, pour une STEP 2050.

Patrimoine financier

La ville ne procède pas à l'amortissement de son patrimoine financier à l'exception du Castel et du Co d'Octodure (400'000.00 pour le Castel et 500'000.00 pour le CO Octodure). Ce fonds de rénovation/amortissement permet de faire face aux grands travaux/rénovations qui viendront à terme pour le CO Octodure. Un nouveau projet de bâtiment pour le Castel est en cours.

Step – Egouts : néant

Eau, énergies et prestations de service

Les tarifs d'électricité sont détaillés en trois parties, soit le prix du transport, le prix de l'énergie et les taxes fédérales.

Concernant les comptes de Charrat :

Crédits complémentaires

Un montant de CHF 67'700.00 est relevé. Il s'agit de mesures de soutien en faveur de la population et des commerces locaux.

Administration générale : néant

Sécurité publique

Un dépassement, justifié, de CHF 22'779.00 est relevé dans la conservation du cadastre.

Enseignement et formation

Les frais de transport des élèves de Charrat à la piscine, ainsi que les frais d'utilisation de la piscine couverte sont compris dans ce poste.



CONSEIL GENERAL

Culture, loisirs et culte : néant

Santé

La participation des soins dentaires à la jeunesse était déjà de 50 % pour Charrat en 2020, elle sera également de 50 % pour Martigny dès le 1^{er} janvier 2021.

Prévoyance sociale : néant

Trafic

Un montant de CHF 69'717.45 est restitué dans la participation au réseau routier. Il s'agit de participations versées par la commune de Charrat et restitué rétroactivement.

Protection et aménagement de l'environnement

Le projet de remise en état de la gravière et décharge des Geais et projet régional de compensation a été autorisé par la Commission cantonale des constructions. Une prolongation du délai initial a été accordée jusqu'au 31.12.2022, sur la base d'un cahier des charges précis.

Economie publique

Les installations photovoltaïques appartenant à la Commune de Martigny et conformément à la législation en vigueur, Sinergy est autorisée à revendre l'énergie au maximum au prix de revient. Pour l'Adonis, il tient compte de l'amortissement de l'investissement, du prix de l'exploitation et des intérêts annuels.

Finances et impôts

Une perte sur recette d'impôt de CHF 70'689.26 est relevée, ces non-valeurs concernent 27 débiteurs pour 39 créances non recouvrées. Elles font l'objet d'actes de défauts de biens.

6.2 Rapport du chef de groupe PLR – Merita Hajdari Huruglica

Madame la Présidente,
Monsieur le Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,
Chers collègues,

Analyser les comptes 2020 : ce fut à la fois une première et une dernière ! À la suite de la fusion, nous avons été amenés à travailler également sur les comptes de la Commune de Charrat, ce qui n'a pas été exercice facile n'ayant pas eu connaissance des précédents budgets. Cette manière de fonctionner restera cependant unique puisque dans le futur le tout sera réuni et également présenté sous un autre format, à savoir selon le système comptable MCH2.

Sur le fond, il ressort de notre analyse que malgré la situation à laquelle nous avons été confrontés l'année passée, les comptes sont bons, avec un endettement net de Fr. 173.- par habitants. Grâce à une gestion maîtrisée et réfléchie des dépenses, grâce à des recettes fiscales liées à de grandes entreprises et à un impôt sur les gains immobiliers très important, les comptes démontrent que nous avons pu maintenir tous les projets en cours et en démarrer de nouveaux, tels que les travaux de la place du Manoir, le Pumptrack, le début des travaux de l'av. de la Gare, la rénovation du castel, ...

On qualifie également l'exercice 2020 de Charrat comme étant bon et équilibré. Pour le secteur de Charrat, c'est le projet de la mise en fonction du centre d'accueil UAPE qui sera réalisé et qui constituera le principal investissement.

Si personne n'a vu venir le Covid et tous ses désagréments dont nous subissons les conséquences probablement encore plusieurs années, la Commune avait tout de même vu juste et anticipé les années difficiles. Nous l'avons compris, nous ne verrons pas des comptes aussi bons tout prochainement, sauf miracle !

Dans les précédents exercices, la Commune a opté pour des amortissements en dessus des normes standards obligatoires par année. Cela nous permettra de gérer de manière plus aisée les années délicates qui s'annoncent déjà et de poursuivre les différents projets en cours (travaux av. de la Gare ...) et les nouveaux (rénovation de la piscine ou de la patinoire, PA4 etc...), cela malgré les traces du Covid, l'entrée en force de la RFFA, suite auxquelles nous pouvons facilement nous attendre à des baisses des recettes fiscales notamment pour les personnes morales.



CONSEIL GENERAL

En effet, il est important pour nous que la Ville puisse poursuivre son développement et ses activités afin qu'elle préserve son dynamisme pour le bien de ses citoyens. Nous faisons confiance à notre exécutif pour qu'il garde un œil frais et certain sur les prochains projets et investissements futurs, mais surtout qu'il accorde une attention toute particulière aux charges induites et à la situation qui évolue sans cesse de façon complètement incertaine.

En conclusion, le groupe PLR est fier de cette gestion financière saine menée par la Commune et approuve à l'unanimité les comptes 2020 de Martigny et Charrat, ainsi que le bilan de fusion tel que présenté.

6.3 Rapport du chef du groupe PDC – Stéphane Veya

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Messieurs les chefs de services,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

A titre liminaire, permettez-moi de remercier et féliciter, au nom du groupe démocrate-chrétien, l'ensemble de l'administration communale sans oublier les chefs de service et les membres du Conseil Municipal pour l'important travail réalisé durant l'année 2020. L'analyse des comptes qui constitue une sorte de petit résumé des nombreuses activités déployées par les membres de l'administration communale permet en effet de s'apercevoir de leur importance et leur qualité, cela toujours dans le but d'assurer le meilleur service à nos concitoyens. Nous profitons pour souligner que nous apprécions fortement la qualité du fascicule et des renseignements, parfois moins comptables, qui y figurent. Que tous en soient remerciés.

Il est également profitable de ce début de prise de parole pour remercier les membres de la Cogest, et en particulier son Président, Julien Lattion, et son rapporteur, Robert Gay-des-Combes, pour leur travail d'excellente facture ayant permis de relever les éléments importants des comptes.

Moins de 9 mois après l'étude des comptes de 2019, nous voici appelés à nous déterminer sur l'approbation de ceux de l'année 2020.

En procédant à la comparaison de ces deux exercices, force est de constater qu'ils diffèrent passablement. Ainsi, si les comptes bouclent avec un excédent de revenu, nous passons d'un degré d'autofinancement de 167.1% en 2019 à seulement 42.5% en 2020, ce qui se traduit par une valeur insuffisante en 2020 selon les indicateurs financiers établis par le canton du Valais.

De la même manière, la capacité d'autofinancement chute de 16.7% correspondant à un indicatif « bien », à 6.8% soit une capacité d'autofinancement jugée insuffisante selon les mêmes indicateurs du canton. Finalement, et cet indicatif revêt son importance, le taux du volume de la dette brute en relation avec les revenus financiers se monte à 206.3% en 2020, soit une valeur considérée comme satisfaisante seulement.

Alors que nous sommes au centre d'un cycle d'investissement en relation notamment avec l'aménagement de l'avenue de la Gare, du HUB du Manoir et la réalisation du nouveau Castel, et que bon nombre d'infrastructures de la ville commencent à démontrer des signes d'âge et de fatigue, je pense forcément notamment à la piscine et à la patinoire, il est nécessaire que notre Municipalité puisse s'assurer de disposer des ressources suffisantes afin de mener à bien ses tâches à l'adresse de nos concitoyens.

Est-il question de réduire la voilure s'agissant des investissements ? De renoncer à réaménager une voie d'accès qui permet d'ores et déjà le passage des usagers dans de relatives bonnes conditions ? Il est important que la Municipalité dispose des moyens en suffisance pour relancer l'économie locale. Nous pensons notamment au domaine de la culture. Peut-être sera-t-il toutefois question dans un avenir proche de faire des choix ou alors de se tourner vers des partenariats publics-privés comme cela se pratique dans certaines villes ? Le groupe DC sera attentif à ces éléments dans la suite de son action. Et il en sera déjà question dans le cadre de l'adoption du budget 2022 dans quelques mois.

CONSEIL GENERAL

Outre ces remarques générales, le groupe DC tient à relever les quelques éléments suivants :
Le risque financier que représente pour la Municipalité les sites pollués inquiète le groupe DC, qui aimerait connaître la probabilité pour notre commune de devoir intervenir financièrement et ainsi que l'échéance de cette intervention.

Au rang de la sécurité publique, il est indiqué que seules 11 patrouilles ont été réalisées à vélo durant l'année 2020 ; outre la question du moyen de transport, le groupe DC soutient toute démarche visant à augmenter la proximité de notre police municipale. Ayant la chance de disposer d'un corps de compétence et reposant sur des éléments solides, nous sommes persuadés que la police municipale est en mesure de renforcer ce lien avec la population ô combien important.

Les frais d'étude pour établir l'avenir de la patinoire municipale nous paraît quelque peu élevés. Le groupe s'interroge non pas s'agissant du montant de l'aide alloué au CERM mais sur sa forme. S'il ne fait aucun doute qu'il est important de soutenir l'institution qu'est le CERM pour Martigny, il aurait peut-être été opportun de lui verser ce montant dans un premier temps sous forme de prêt, sans intérêt et de longue durée. Peut-être cette réflexion a-t-elle eu lieu au sein du Conseil Municipal.

D'autres sujets ont été soulevés par les membres du groupe DC, questions qui ont été soumises aux intéressés par l'intermédiaire de leurs représentants au sein de la Cogest, et auxquelles il a été répondu de manière satisfaisante.

Ces remarques étant faites, le groupe démocrate-chrétien accepte l'entrée en matière sur les comptes 2019 ainsi que les approuve à l'unanimité.

Concernant les comptes de Charrat, voici un exercice particulier que celui-ci pour notre conseil général d'analyser les comptes de la commune de Charrat. Particulier car cet exercice ne sera effectué qu'une seule fois, la Fusion entre Martigny et Charrat étant effective dès le 1^{er} janvier de cette année.

S'agissant des comptes en eux-mêmes, l'évolution de ceux de Charrat connaît ou prou les mêmes fluctuations entre 2019 et 2020 que ceux de Martigny.

Le groupe démocrate-chrétien remercie ici particulièrement tous les acteurs qui ont permis la présentation des comptes 2020 de la Commune de Charrat sous le format qui nous a été remis, travail qui a également permis de consolider au mieux les comptes de Charrat et de Martigny.

Outre un chêne qui nous a paru un peu cher et une petite erreur s'agissant du montant indiqué pour les bons Covid distribués aux habitants majeurs de la Commune, le groupe DC n'émet pas de remarques particulières. Vous l'aurez compris, le groupe PDC accepte à l'unanimité d'approuver les comptes de la Municipalité de Charrat.

Concernant le bilan de fusion, aucune remarque complémentaire n'est à formuler. Le groupe DC l'approuve à l'unanimité.

6.4 Rapport du chef de groupe les Vert.e.s – Jacques Claivoz

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux
Mesdames et Messieurs,

Le groupe les Verts a contrôlé avec attention les comptes 2020 ainsi que les explications fournies par l'exécutif.

Nous sommes satisfaits des chiffres annoncés qui témoignent de la bonne santé financière de notre ville. Les Verts remercient les chefs de service et la Municipalité pour le travail effectué et pour avoir présenté des comptes équilibrés malgré les circonstances liées à la pandémie de Covid 19.

L'examen de ces comptes nous permettent cependant de relever 3 points importants.

Premièrement, le maintien des investissements, malgré la pandémie, constituent une excellente nouvelle pour notre ville.

CONSEIL GENERAL

Deuxièmement, un nombre significatif d'études a été réalisées en 2021 avec l'argent des contribuables. Nous pensons qu'une partie des études soient mises à disposition du législatif mais également de la population, soit spontanément sur la plateforme K-Drive pour consultation.

Troisièmement, malgré de nombreux projets réalisés en faveur de l'environnement, nous pensons qu'il faudrait provisionner d'avantages lors du projet budget afin de nous préparer à relever les grands défis environnementaux de ces prochaines années. Nous voulons bien évidemment parler de l'abandon des énergies fossiles et de la mise à niveau de notre STEP.

Tenant compte de ces quelques remarques, le groupe les Verts accepte les comptes 2020 présentés.

6.5 Rapport du chef de groupe PS-GC – Milaim Rexhepi

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux
Mesdames, Messieurs,

Il est vrai que pour la plupart d'entre nous, cet exercice de lecture des comptes est nouveau. Dès lors nous faisons entièrement confiance aux différents chefs de service qui se sont rompus à cette tâche et qui font ce travail avec une conscience exemplaire. Les bons chiffres globaux sont d'ailleurs là pour l'attester. Nous sommes ravis de la disponibilité de l'exécutif et des chefs de services qui ont pris le temps de répondre positivement aux différentes sollicitations de ce début de législature.

Sans revenir en détail sur tous les chiffres qui nous ont été présentés par le rapport de la CoGest que nous remercions également pour leurs assiduités et leurs engagements sans relâche durant ces dernières semaines, notre groupe souhaite réagir sur quelques points qui ont retenus notre attention. Tout d'abord, nous souhaitons relever les chiffres relativement bas de l'endettement net par habitant qui nous démontre la bonne santé financière de la commune. Nous sommes satisfaits de la politique menée par notre exécutif qui continue sur la voie des investissements malgré les difficultés liées à la crise. Car c'est en effet le meilleur chemin pour en sortir rapidement. On pourrait être tenté de freiner ces investissements temporairement pour avoir des liquidités sur le court terme mais cela ne profitera aucunement au tissu économique de la commune. D'ailleurs nous avons pu voir qu'un retour à la normal avec l'assouplissement des mesures sanitaires profite à toute la population malgré toutes les difficultés rencontrées.

Nous avons été sensibles aux différentes formes d'aides que la commune a mises en place durant cette année 2020 pour sa population. Cependant notre ADN politique voudrait que nous fassions encore plus pour les familles, les jeunes, les aînés ainsi que toutes les personnes dans la nécessité.

Nonobstant, nous souhaitons vous questionner sur un point particulier des comptes. Il s'agit de la subvention accordée au FVS Group à fond perdu et qui appelle à une seconde aide supplémentaire d'un montant similaire en cas de besoin. Nous sommes conscients de l'importance d'avoir une société comme le FVS Group qui est l'unique locataire du CERM. Mais n'aurions-nous pas pu trouver une autre forme à cette aide ? Par exemple un emprunt à 0% ou un moratoire sur les loyers perçus par la Ville ? Nous imaginons également que d'autres sociétés auraient été ravis d'obtenir une telle aide, sur quels critères cette donation s'est-elle fondée ?

Nous avons également relevé l'économie de près d'un demi-million sur les travaux de la place du Bourg grâce à l'attribution des travaux à une seule entreprise générale. Cela serait une piste à étudier pour les futurs chantiers de la Ville. D'ailleurs nous sommes impatients de voir le résultat de ces différents travaux qui vont augmenter l'attractivité de la ville ainsi que le bien-être dans notre cité.

Pour en revenir aux comptes de manière générale qui nous ont été présentés, notre groupe souhaite vraiment remercier notre exécutif ainsi que ses chefs de services pour la bonne tenue de ceux-ci et nous les incitions à continuer dans la direction de la solidarité par ces temps difficile que nous traversons.

Concernant les comptes de Charrat, il nous a été demandé de nous positionner sur les comptes de l'ancienne commune de Charrat, ce dont nous avons été un peu surpris. Se positionner dans un contexte où nous n'avons pas de recul et sans les chiffres des années précédentes à titre de comparaison est un exercice qui se veut peu conventionnel. Néanmoins, nous avons pu constater que ces chiffres sont bons dans l'ensemble et que la tenue de ceux-ci a été bien menée.



CONSEIL GENERAL

Autre point, sur lequel il nous a été demandé de nous prononcer, est le bilan de fusion entre les deux communes de Martigny et Charrat qui forme dorénavant une seule et même commune. Les chiffres présentés ont été adaptés sur le plan comptable de Martigny et cela correspond en tout point.

En conclusion, notre groupe PS-GC est satisfait de la bonne santé financière de la commune mais nous ne souhaitons pas laisser place à l'euphorie car vraisemblablement nous allons aux devants d'années difficiles pour notre population. C'est d'ailleurs pour cela que nous insistons vraiment sur la mise en place d'un accompagnement pour les personnes physique et morales qui vont inévitablement subir le contrecoup de la crise sanitaire prochainement.

Au vu de ce qui précède, notre groupe PS-GC se positionne favorablement à l'approbation des comptes de la commune de Martigny, de ceux de Charrat ainsi que du bilan de fusion.

6.6 Commentaire du conseil municipal – Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs les membres du Conseil général,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs les chefs de services et délégués,
Monsieur le représentant de la presse,
Messieurs les représentants de la société Fidag,

J'ai le plaisir de m'exprimer devant vous. En effet des comptes équilibrés mais une situation compliquée, c'est ce qui constitue le slogan de cette année. Les comptes sont à équilibre dans les chiffres noirs. Toutefois, la marge d'autofinancement est en train de se réduire et nous y sommes fortement attentifs.

Il y a notamment la RFFA qui est entrée en vigueur ainsi qu'une augmentation des charges qui est liées au fait que nous sommes une ville « centre », à cela s'ajoute une estimation extrêmement prudente des recettes fiscales (environ 2% de moins pour les personnes physiques et 5% pour les personnes morales), et 2 événements favorables qui ont contribué à cette situation équilibrée (imposition d'une entreprise d'envergure et un gain immobilier important).

Nous avons un endettement faible ce qui témoigne d'un travail important ces dernières années. Nous avons souhaité finir de « digérer » un cycle d'investissement avant de relancer le suivant. Des amortissements qui pendant ces années ont été importants et qui, cette année, sont maintenus au-dessus de la moyenne légale de 10%. Cela nous permet, dans des situations compliquées, de rebondir en vous présentant une situation saine de la commune.

Les comptes de Synergie ont été développés devant la commission de gestion avec une marge d'autofinancement relativement importante à 9'000'000 CHF, ce qui représente aussi des comptes très sains cette année.

Ce sont donc des événements particuliers qui nous ont permis de garder la tête hors de l'eau, mais c'est aussi un travail de chaque instant des chefs de service et des conseillers et conseillères municipaux pour suivre ces évolutions dans les comptes. Je tiens à les remercier pour la bonne tenue de ces comptes et pour l'engagement très sérieux vis-à-vis de ces éléments.

On notera la présence de M. Moret, président de la commune de Charrat, qui remet ainsi sa commune aux mains de la nouvelle commune de Martigny, je le remercie pour son travail de longue haleine ces dernières années.

Les premiers effets de la crise sanitaire se font sentir, entre autres avec les recettes fiscales revues à la baisse, on note des chiffres de faillites qui restent stables, on garde cependant de grandes préoccupations sur les mois et années à venir.

Il appartient au Canton et la Confédération de bâtir des aides pour soutenir les personnes au bon moment, qu'ils s'agissent de personnes physiques ou de personnes morales.

Le FVS groupe est le nom commercial d'une association, qui est mieux connu sous le nom « foire du Valais ». C'est une association qui n'est pas tenue par des actionnaires et qui travaille à livres ouverts avec la commune. Cela fait déjà une grande différence par rapport à un autre type de société. Nous avons opté pour un montant à fonds perdus notamment pour la raison qu'il s'agit d'une association. Quand une entité telle que celle-ci vient demander de l'aide, c'est pour éviter la faillite et que tout l'argent injecté dans le système de Martigny tombe.

CONSEIL GENERAL

Cela constitue un élément important. La question était de savoir comment apporter la meilleure aide possible. Cette entité est quasiment d'intérêt public, si on peut la qualifier ainsi, et lui octroyer un prêt remboursable, alors que nous travaillons à livres ouverts et que nous savons où l'argent est placé, cela n'avait pas de sens. A relever également que le FVS Groupe est le locataire unique du CERM. Le FVS groupe ne rentrait dans aucun des critères du Valais, malgré plus de 40% du chute du revenu du chiffre d'affaire. Le canton du Valais avait donnée 1mio l'année passée pour sauver le FVS Groupe. Nous le faisons cette année et le CERM, coopérative qui est le bailleur, va faire également un effort considérable. C'est une association qui injecte également beaucoup d'argent dans l'économie martigneraise. Des critères très pointus ont été établis pour la donation de cet argent.

On peut s'attendre à des revenus en baisse pour ces prochaines années, nous suivons cela avec attention. Nous voulons soutenir l'économie locale et maintenir nos prestations auprès de la population.

Le plafond limite d'endettement a été fixé par le Conseil municipal pour éviter de se perdre dans des nœuds financiers. Le montant est fixé à 240 mio, ce qui paraît raisonnable pour la commune de Martigny.

Le nouveau plan comptable MCH2 va déterminer d'une manière différente la façon d'interpréter les différents taux.

En effet, il ne peut y avoir d'euphorie, nous devons rester prudent. Le groupe PLR a mis l'accent sur les coûts induits des nouveaux investissements et la difficulté sera de les maîtriser.

L'exercice quant à la lecture des comptes de Charrat est un processus légal même s'il est particulier.

Concernant la patinoire, l'étude a coûté 110'000 CHF, c'est une étude détaillée avec 3 projets de patinoire, qui énumère les problèmes auxquels il faut faire face, et tout cela avec qualité. Le Conseil Municipal a établi un protocole sur les points qui nous semblent très importants. Cela sera présenté à la Commission des sports et loisirs. Nous avons aussi approché le club de hockey pour savoir s'ils souhaitaient s'investir dans ce projet au côté de la commune. La municipalité souhaite entre autres des heures de patinage publiques, cela constitue un des points essentiels.

Merci pour votre écoute.

6.7 Rapport de l'organe de révision pour la commune de Martigny

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous faisons part des conclusions de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2020 de la Ville de Martigny. Le rapport de révision a été déposé le 01 avril 2021 et il est reproduit dans les informations complémentaires des comptes 2020.

Voici les éléments dont il fait état.

La responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant, à vérifier l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière et de leur rendement, à émettre une appréciation sur l'endettement de la municipalité et sa capacité à faire face à ses engagements.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCO et de l'OFINCO et des normes de l'audit Suisse.

Selon notre appréciation, le compte annuel présenté au 31.12.2020 est conforme aux prescriptions légales. En outre, nous constatons que dans le cadre de notre révision, l'évaluation de la participation et de la fortune financière est appropriée. Le niveau des amortissements sont conformes aux conditions de l'OGNCO. L'endettement net de la municipalité est considéré comme faible et que durant l'exercice il a augmenté par rapport à l'année précédente.

CONSEIL GENERAL

L'équilibre financier paraît à terme assuré. Selon notre appréciation, la municipalité est en mesure à faire à ses engagements. L'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Nous vous recommandons d'approuver le compte annuel qui vous est soumis.

6.8 Rapport de l'organe de révision pour la commune de Charrat

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le dernier rapport de révision pour la commune de Charrat concernant les comptes 2020.

Sur mandat, nous avons effectué un audit des comptes 2020, la responsabilité revenant au Conseil communal, notre mission consistait à effectuer un audit et à donner une appréciation sur les comptes annuels. Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêtés au 31.12.2020 sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires. Dans le cadre de l'audit, nous relevons que l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée, que le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions légales et que l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu, que l'endettement net de la commune est considéré comme faible et n'a pas augmenté durant l'année, que les compétences en matières financières sont respectées et que la commune peut faire face à ses engagements. En conséquence, nous recommandons d'approuver les comptes présentés.

6.9 Votes : Comptes de la commune de Martigny et rapport de l'organe de révision

Le président procède aux votes.

Les comptes de la commune de Martigny sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Mme Couchepin Vouilloz remercie les conseillers et conseillères généraux pour leur confiance.

6.10 Votes : Comptes de la commune de Charrat et rapport de l'organe de révision

Le président procède aux votes.

Les comptes de la commune de Charrat sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Mme Couchepin Vouilloz remercie les conseillers et conseillères généraux pour leur approbation.

6.11 Votes : Bilan de fusion au 1er Janvier 2021

Le président procède aux votes.

Le bilan de fusion est accepté à l'unanimité des membres présents.

7 Nomination de l'organe de révision législature 2021-2024

Le président Monnet annonce que le Conseil Municipal propose que la société Fidag soit à nouveau mandatée pour la révision des comptes 2021-2024 et procède aux votes.

La nomination de Fidag est acceptée à l'unanimité des membres présents.



CONSEIL GENERAL

8 Discussion et approbation des indemnités de présences fixes et variables des membres du Conseil général pour la législature 2021-2024 (selon art. 34 CG)

Le président Monnet précise que les indemnités sont fixées au début de chaque législature après consultation du Conseil municipal (article 34 du règlement du Conseil général).

Le Conseil Municipal a pris acte de la notice lors de sa séance du 24 avril 2021 et n'a aucun commentaire à formuler.

8.1 Commentaire du chef de groupe PDC – Stéphane Veya

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PDC s'est intéressé à cette notice qui nous est proposée ici. Il souhaite dans un premier temps remercier le Bureau pour soumettre cette information-là. Cette question faisant partie intégrante du règlement, il semblerait cela n'ait pas été évoqué au sein du Conseil général ces dernières années en ce qui concerne la rémunération de notre propre travail.

Une analyse plus poussée sur les différentes pratiques a été effectuée. Il existe plusieurs manières de faire dans les divers conseils généraux du canton. Tantôt il s'agit de tarif horaire, tantôt il s'agit d'indemnités fixes.

Le groupe PDC émet deux propositions :

- Modification du point 2.1 : le Bureau perçoit une indemnité pour ses séances à un tarif de 60 CHF.
- Modification du point 2.1 : les participants aux séances d'information et de présentation perçoivent une indemnité de 60 CHF.

8.2 Commentaire du chef de groupe PLR – Merita Hajdari Huruglica

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR a reçu la notice concernant ces indemnités et n'y voit pas d'objection. Par rapport aux deux points soulevés par le groupe PDC, le groupe souhaiterait les séparer en deux points bien distincts.

Concernant, l'indemnisation des séances des membres du Bureau, nous avons compris que les séances du Bureau étaient comprises en tant que commission et faisait l'objet de la même indemnité.

Concernant le 2^{ème} point, ces séances d'information ont pour but d'élargir nos connaissances et sont facultatives. Indemniser ces séances augmenterait les charges communales et nous ferait prendre le risque que ces séances soient supprimées ou limitées à des commissions. Le groupe PLR voit cette idée malvenue. Nous nous engageons en donnant de notre temps bénévolement.

Au nom du groupe PLR, nous souhaitons une votation bien distincte entre les indemnités perçues pour les séances du Bureau et les indemnités pour les séances d'information facultatives.

CONSEIL GENERAL

8.3 Commentaire du chef du groupe PS-GC – Milaim Rexhepi

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Notre groupe PS-GC a parcouru le document relatif aux indemnités fixes et variables du Conseil général. La dernière notice date d'une dizaine d'année. Nous comprenons qu'une revalorisation des indemnités ne soient pas opportuns dans la situation que nous vivons depuis plus d'une année. Nous relevons l'introduction d'un forfait fixe pour les scrutateurs qui est la bienvenue. Nous espérons tout de même qu'une revalorisation des autres postes sera possible au début de la prochaine législature. Il serait souhaitable de ne pas devoir attendre dix années supplémentaires pour un réajustement de ces chiffres à la juste valeur du travail fourni par les conseillers et conseillères généraux.

Quant à la proposition du groupe PDC, après discussion avec le groupe, nous rejoignons nos collègues du Centre, car cela ne consiste pas en une revalorisation des indemnités mais en une modification du point 2.1 de la notice sur les différentes séances qui donnent droit à une indemnité.

Le groupe PS-GC soutient ces propositions.

8.4 Commentaire du chef de groupe PDC – Stéphane Veya

Le groupe PDC souhaite simplement apporter une information d'ordre technique, lorsqu'il entend des problèmes liés aux coûts, il faut parler des événements chiffrés. Les comptes établissent des charges de fonctionnement de 48'000 CHF, alors que le budget 2020 était de 73'000 CHF. Nous constatons qu'il y a de la marge.

Ces séances d'information n'ont lieu qu'une fois par année, cela ne représente pas un coût insupportable pour la commune.

C'est une question de l'état d'esprit dans lequel les conseillers et conseillères viennent participer à ces séances.

8.5 Votes : Amendement « assimiler les séances de Bureau à des séances de commissions »

Le président Monnet procède aux votes.

Acceptation: 47 voix
Refus: 6 voix

L'amendement est accepté.

8.6 Votes : Amendement « assimiler les séances d'information à des séances de commission »

Le président Monnet procède aux votes.

Acceptation: 15 voix
Refus: 32 voix
Abstention : 6 voix

L'amendement est refusé.

CONSEIL GENERAL

8.7 Votes : Notice d'indemnités fixes et variables, avec modifications approuvées, pour la législature 2021-2024

Le président Monnet procède aux votes.

La notice est approuvée à l'unanimité des membres présents.

9 Motion du groupe Les Verts : Pour la création d'une commission fixe du Conseil général « Environnement et durabilité ».

9.1 Commentaire du chef de groupe Les Verts – Jacques Claivoz

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux et généraux,
Cher public,

Je ne vais pas vous relire la motion qui se trouve sur la plateforme K-Drive depuis déjà quelques semaines, car vous avez eu assez de temps pour en prendre connaissance. Je vais cependant vous rappeler pourquoi le groupe des Verts vous a proposé cette motion.

D'abord il ne s'agit évidemment pas d'empêcher la commission de l'édilité de parler d'environnement, elle pourra continuer à le faire comme les autres commissions, elle pourra même se montrer plus efficace car elle comportera moins de membres. En revanche, une commission environnement et durabilité indépendante pourrait avoir du temps pour échanger non seulement sur de nombreux sujets de l'année en cours, mais aussi sur des solutions à long terme, j'entends 20 à 30 ans, ce qui est nécessaire pour une vision durable de Martigny à l'attention de nos futures générations.

De plus cette commission, libérée de conflits d'intérêt ou d'autres prérogatives en tout genre, pourrait encore plus se concentrer sur la notion d'urgence climatique, qui n'est d'ailleurs plus remise en question, tant au niveau cantonal, puisque celui-ci a accepté en 2019 un plan climat, qu'au niveau fédéral, puisque la Suisse a signé les accords de Paris et une stratégie énergétique.

Le législatif doit donc pouvoir débattre d'une stratégie de sortie des énergies fossiles mais aussi d'une économie circulaire de sauvegarde de la biodiversité voire de modification de nos modes de vie actuelles basés sur le profit.

Ces sujets fondamentaux qui ne sont pas suffisamment développés dans la commission édilité, faute de temps, et qui sont pourtant les problématiques majeures de demain et d'après-demain.

Quel que soit votre vote ce soir, soyez certain que les efforts que nous sommes disposés à faire aujourd'hui pour notre environnement, pèseront très lourdement sur nos besoins et surtout sur nos obligations de demain.

9.2 Commentaire du chef de groupe PLR – Vanessa Moret

Madame la Présidente,
Monsieur le Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,
Chers collègues,

La ville de Martigny, comme le mentionne la motion concernée, se doit d'être responsable. La protection de l'environnement et la transition énergétique doivent être considérées et maintenues au centre des préoccupations d'un exécutif et d'un législatif conscients de leurs tâches respectives.

Il est question ce soir de la « prise en main » de ces éléments par le législatif, question qui paraît quelque peu erronée lorsqu'il s'agit de définir l'angle sous lequel ce domaine est traité. Effectivement, le conseil général, organe représentant la population, organe délibérant, se doit de réfléchir en vue de prises de décisions.



CONSEIL GENERAL

Et par le biais de 5 commissions existantes, notre conseil général travaille déjà activement sur les réflexions portant à développer les domaines y relatifs.

Aussi, chaque commission débat précisément mais non-exclusivement des thématiques énergétiques et environnementales. Par conséquent, les éléments de durabilité, de conscience écologique ou énergétique se retrouvent de manière transverse par le biais des 5 comités précités, en favorisant un décloisonnement des services pour plus d'efficacité dans la réalisation.

Mais il est important de s'arrêter sur un point fondamental avant de poursuivre :

La commission exécutive « Eau, Énergie et Environnement », née de la fusion entre les commissions Environnement ET Eau - Énergie - Gestion énergétique a vu le jour en début de cette nouvelle législature et a pour but de se concentrer précisément sur des enjeux liés au climat et à l'énergie. Entre autres défis liés à ces domaines, cette commission poursuit l'objectif ambitieux d'obtenir à nouveau le label Européen GOLD, relatif à l'efficacité énergétique. A noter que Martigny était la première ville valaisanne à avoir obtenu ce label. Afin de maintenir la citée Octodurienne au rang de précurseur, ce label n'étant pas le seul reflet de l'envie d'avancer, Martigny s'est déjà fixé un autre objectif, celui de mettre sur pied un plan directeur communal des énergies, plan qui n'est aujourd'hui développé dans aucune commune Valaisanne.

Alors, si nous poursuivons le débat concernant la « place insuffisante » qui est apparemment laissée à l'urgence climatique dans notre commune, pour reprendre les termes de la motion qui nous concerne, et compte tenu de ce qui précède, nous croyons bon de rappeler ce soir que le virage demandé aujourd'hui par la formation des Verts a été amorcé il y a quelques temps déjà, en témoigne la création de commission et de groupes de travail ou des initiatives récentes telle que la fauche tardive et le renoncement aux pesticides dans les espaces publics.

C'est donc dans cet esprit que nous souhaitons poursuivre les démarches existantes et non pas ajouter une charge supplémentaire et inutile de travail en créant une nouvelle commission rattachée au conseil général en particulier. Cette dernière n'aurait pas lieu d'être outre le fait d'augmenter la confusion dans les réflexions. Sans vision globale quant aux différentes problématiques, un positionnement concret n'est pas envisageable et la plus-value recherchée sera alors obsolète.

9.3 Commentaire du chef de groupe PDC – Stéphane Veya

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'idée est saluée par le groupe PDC, de parler environnement, de parler de transition énergétique, de parler climat 2040, le moyen n'est pas cependant pas partagé par le groupe PDC.

Tout d'abord, ici bon nombre de personnes ont participé à la dernière législature, certains ont fait partie de la commission environnement, urbanisme et édilité, et nous n'avons jamais eu de retour sur le fait que la commission ne disposait pas d'assez de temps pour traiter des éléments aussi divers que variés mais également de domaines liés à l'environnement.

Le groupe PDC se réjouit que nous ayons plus de propositions sur la table, au travers de postulats et au travers de discussions dans les différentes commissions qui évoquent la transition énergétique.

Toutes activités humaines entraînent des conséquences sur notre environnement, la plupart de temps, pas trop néfastes heureusement, nous devons réfléchir sur l'ensemble des éléments.

Sur l'aspect transition énergétique, par des actions au niveau cantonal et fédéral, l'ensemble du groupe PDC partage les problématiques, forcément les solutions ne seront pas toujours les mêmes. Cependant, au niveau du moyen utilisé, le PDC n'est pas convaincu et se tient à disposition pour discuter d'autres solutions. On pourrait même se poser la question si au niveau du plan 2040, une commission ad hoc qui se pencherait uniquement sur cette mission serait créée.



CONSEIL GENERAL

Une commission environnement et durabilité traiterait de problèmes trop variés. De plus il faut tenir compte de la répartition politique dans chaque commission, les Verts ne sont pas les seuls à se préoccuper de la transition énergétique, ils devront aussi convaincre les autres membres de la commission. Ce travail, faisons-le ensemble.

9.4 Commentaire du chef de groupe PS-GC – Milaim Rexhepi

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe PS-GC a pris connaissance de la motion du groupe les Verts pour la création d'une commission qui traitera de l'environnement, de l'urgence climatique, et de la durabilité.

Il est plus qu'évident que la problématique liée à l'environnement doit devenir une priorité pour nous tous, il en dépend de l'avenir de notre planète et de nos enfants. Nous ne pouvons plus attendre que la situation se dégrade avant d'agir face à cette problématique grandissante de jour en jour. Une réaction dans la précipitation n'aura pas les mêmes effets qu'une action qui débute aujourd'hui avec la mise en œuvre de mesures concrètes et efficaces qui changeront notre futur.

Nous avons bien compris les arguments des uns et des autres, mais le seul point qui nous paraissait justifié est effectivement une nouvelle dynamique qui s'est créée dans cette commission, avec une volonté d'agir différemment de la précédente. Néanmoins, la création de cette commission, sera à nos yeux un dédoublement des forces, qui permettrait une synergie entre les deux commissions. Cela poussera chacune des commissions à se focaliser sur une approche précise des problèmes.

Dès le groupe PS-GC se positionne favorablement à la création de la commission environnement et édilité.

9.5 Commentaire rapporteur commission – Roger Maret

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Ayant pris connaissance de la motion du groupe les Verts en demandant la création d'une nouvelle commission environnement et durabilité, notre commission a jugé opportun de se positionner sur cet objet qui impacterait directement son organisation.

Ainsi, après discussion et échange de points de vue, nous nous sommes opposés, par 9 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention, à cette motion.

La commission comprend les enjeux liés au climat qui sont au cœur de l'actualité politique, ainsi que la volonté de créer une vision à long terme sur cette thématique.

Cependant, la solution apportée ne nous paraît pas judicieuse. En effet, la commission est d'avis qu'à l'échelle communale, cette réflexion importante sur la problématique environnementale, est intrinsèquement liée à l'urbanisme et à l'édilité, et il serait ainsi regrettable de les séparer.

A une période où les préoccupations écologiques sont devenues majeures, un nombre important de projets de développement sont examinés à la loupe de la durabilité, que ce soit dans la gestion des déchets, la réflexion des bâtiments, l'aménagement du territoire ou l'approvisionnement énergétique. Dès lors, une nouvelle commission traitant plus spécifiquement de ces aspects, nous apparaît comme un dédoublement du travail et donc un appauvrissement des commissions concernées.



CONSEIL GENERAL

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, si dans plusieurs communes valaisannes, le Conseil général a regroupé ces thématiques dans une seule et même commission.

Un autre argument a également motivé notre décision, à savoir que nous ne souhaitons pas une multiplication des commissions permanentes. A l'heure actuelle, le Conseil général de Martigny compte cinq commissions en plus du Bureau. A ce compte, il fait exception dans le paysage valaisan, puisqu'une grande partie des conseils généraux du canton comptent deux à trois commissions permanentes. Ainsi nous ne pensons pas utile d'en ajouter une supplémentaire.

En fin, au début de cette législature, notre commission a adopté une nouvelle structure de travail, les échos reçus sont positifs, et plusieurs personnes ayant déjà œuvré dans les précédentes législatures, se sont montrés très optimistes sur la capacité de la commission à prendre en considération ces enjeux et à les intégrer dans nos réflexions futures. Dès lors, il serait dommageable de ne pas laisser cette structure faire ses preuves et tout réorganiser sans attendre.

Pour conclure, la commission ne souhaite pas que ce refus de la motion du groupe les Verts soit interprété comme un désintérêt de la question climatique et environnementale, mais bien au contraire, comme une volonté de maintenir une synergie forte entre cette thématique et l'urbanisme. Ainsi consciente de ces enjeux, la commission pourra réaliser un vrai travail de fond pour donner une vision à long terme en incluant tous les aspects liés à l'aménagement du territoire de notre commune et donc bien entendu sur l'aspect climatique.

9.6 Votes : Motion « pour la création d'une commission fixe du Conseil général « Environnement et durabilité »

Le président Monnet procède aux votes.

Acceptation: 13 voix
Refus: 40 voix
Abstention : 0 voix

La motion pour la création d'une commission « environnement et durabilité » est refusée.

10 Divers

10.1 Interpellation sur le plastique – Jacqueline Lavanchy

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'objet de ce soir était le remplacement du plastique au sein des réunions, or la réactivité municipale a fait que sur vos tables, on trouve des gourdes ce soir.

Nous pourrions accomplir une action directe, concrète et simple en faveur de l'environnement. Lors de nos réunions, de petites bouteilles d'eau minérale sont disposées sur chaque table ainsi que des verres en plastique.

Pour produire une bouteille en plastique standard, il faut 100ml de pétrole, 80g de charbon, 42l de gaz et des centaines de litres d'eau potable. L'éco-bilan des bouteilles en plastique est catastrophique. Malgré la vigilance qui prévaut dans notre pays, une partie de ces bouteilles parviendront jusqu'à la mer pour se retrouver dans les vortex continentaux, qui sont tristement connus pour ce fléau mondial. Sans compter que le recyclage n'est pas éternel, nous laissons donc notre planète avec des déchets polluants qui sont en plus dangereux pour notre santé.

Ma suggestion serait de prendre chacun nos thermos et nos gourdes et que durant les séances des pichets d'eau soient mis à disposition. Le bon plastique est celui que l'on ne produit pas. Ne laissons pas ces déchets à nos enfants.

CONSEIL GENERAL

Nous pouvons faire d'une pierre deux coups, des économies et un geste citoyen. Je suis sûre que cette nouvelle habitude sera simple à prendre et vous rend partie prenante de la solution.

Sur le k-drive se trouve 2 liens très pertinents sur les bouteilles en plastique. Je profite de l'occasion pour vous remercier pour ces magnifiques gourdes, elles sont intéressantes car elles sont en métal mais il y a un embout en plastique qui n'est pas très sain.

10.2 Interpellation sur le harcèlement du rue – Jacqueline Lavanchy

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le second objet concerne la situation concernant le postulat sur le harcèlement de rue du 22 mai 2018. Nous désirons rappeler à notre mémoire à tous et à toutes ce dossier, et vous demandez quelles sont les suites qui ont été apportées à ce postulat. En effet, il est prévu dans le règlement du Conseil général qu'une réponse doit être donnée dans les 12 mois si le postulat est accepté, ce qui fût le cas par 53 voix. Les propositions du postulat sont intéressantes, tant du point de vue de la bienveillance et du savoir-vivre que du point de vue de la réduction de la délinquance.

Nous portons donc à votre attention la nécessité d'une communication claire et transparente.

10.3 Commentaire du conseil municipal – Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Un rapport complet a été déposé le 17 mai 2019 à l'attention du Conseil général. Cela reste un sujet d'actualité. Les éléments de conclusion sont les suivants. Cette préoccupation a été mise en lumière sur le site internet de la Ville. La police municipale a été formée par des intervenants professionnels genevois qui ont l'habitude de ce genre de cours. La police est sensibilisée à l'accueil des victimes de harcèlement. L'annonce des cas dans le journal de police a été modifiée pour mieux l'identifier. Une application EYES-UP a été mise en route et la commune a participé financièrement à son développement. Concernant les écoles, les contacts ont été pris, même si, dans les écoles primaires, les enfants sont trop petits, cet aspect est abordé sous l'angle du respect. Dans les cycles, commerces et culture générale, ces établissements ont des plans de préventions.

10.4 Commentaire chef de groupe PS-GC – Milaim Rexhepi

Effectivement le groupe PS-GC a eu vent de l'existence de cette réponse mais ne l'avait cependant pas trouvée dans la plateforme K-drive. Nous nous demandions à quel moment cette réponse a été ajoutée sur la plateforme. Nous aurions souhaité que cette réponse soit communiquée lors d'un plenum afin que cela soit inscrit au PV ou du moins qu'une communication soit faite aux conseillers et conseillères généraux sur la publication de cette réponse. A l'avenir, nous souhaitons vivement une communication plus transparente entre les différents acteurs. Nous vous remercions de l'attention portée à ce postulat ainsi qu'aux mesures mises en œuvre.

10.5 Commentaire du conseil municipal – Anne-Laure Couchepin Vouilloz

La date de publication sur Easy-share était le 17 mai 2019. Un mail avait été transmis au président du Conseil général pour l'avertir de la publication. Cela n'a pas été récemment mis sur K-Drive. Le secrétaire municipal a tout déposé en début d'année sur la plateforme K-Drive.

10.6 Interpellation sur la mobilité – Ludovic Pignat

Chers collègues du Conseil général et municipal,
Mesdames, Messieurs le public des tribunes,

Comme vous le savez nous vivons les prémices d'une crise climatique majeure, dû à la haute dose de CO2 et gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère.



CONSEIL GENERAL

En effet, nous émettons en Suisse environ 33kg de CO2 par jour et par habitant. Or, selon l'office fédérale de l'environnement, nous devrions passer à 4kg de CO2 par jour et par habitant d'ici 2050. Le travail s'annonce colossal. Nous devons agir à tous les niveaux. A l'échelle de Martigny, nous pouvons déjà mettre en place des actions ciblées, pour que Martigny devienne un exemple pour les autres communes. Un point central pour la réduction des émissions de CO2 est la question de la mobilité. Un sondage réalisé par le CREPA de Martigny montre que près de 50% des foyers possèdent deux voitures ou plus. La mobilité individuelle reste privilégiée à 80.2% pour tout ce qui concerne les loisirs et 70.4% pour tout ce qui concerne les achats. Une telle proportion s'avère beaucoup trop élevée. Les infrastructures liées aux vélos ont reçu la note que de 2.3/5. Enfin pour se rendre sur les lieux de loisirs, la Ville souffre de zones non desservies par les transports publics et d'horaires non-adaptés.

En vue de ces quelques points, comment comptez-vous réagir ? et dans quel délai ? Afin de diminuer le nombre d'automobiles dans la Ville de Martigny permettant ainsi aux citoyens de minorer leurs empruntes carbonées dû à la mobilité.

Le président Monnet demande si une autre personne souhaite prendre la parole.

La séance est close à 23h00 par le président Monnet qui remercie tous les conseillers généraux de leur participation

Sandy Monnet
Président du Conseil Général

Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil Général